

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 87/2022

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	25
Nombre de conseillers absents excusés	:	08
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	07
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, Mme NOEL, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, Mme LOUIS, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme MOREAU (procuration à M. LISSMANN), Mme BREISTROFF (procuration à M. IGEL), M. COLOMBO (procuration à M. HORY), M. TRICHIES (procuration à Mme CASCIOLA), M. SURGA (procuration à Mme LOUIS), M. MOREL (procuration à M. NOWICKI), M. ROSE (procuration à Mme MOGUEN), Mme GAUROIS.

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Lucie GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services.

Assistaient en outre à la séance : Mme SCHMITT, Mme GUEDRA.

Date d'envoi de la convocation : 22 septembre 2022

1.11 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Désignation de représentants – Centre socioculturel Gilbert JANSEM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L5211-8 du CGCT le mandat de délégué dans les organismes extérieurs est lié à celui du conseil municipal de la commune dont il est issu.

Considérant qu'un siège de délégué a été laissé vacant, suite à la démission d'une adjointe, il convient de pourvoir à son remplacement au sein du comité de gestion du centre socioculturel Gilbert Janssem.

Par ailleurs, cette élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. Il peut avoir lieu à main levée si le conseil municipal en décide autrement, à l'unanimité.

Pour rappel, les représentants de la commune au comité de gestion du centre socioculturel Gilbert JANSEM sont :

PAULINE Jean
IGEL Philippe
MAESTRI Claude

Pris avis de la commission finances du 19 septembre 2022,

L'exposé du rapporteur entendu,

Afin que la commune soit représentée au sein du **comité de gestion du centre socioculturel**, le maire demande au conseil municipal de désigner par vote à bulletin secret (ou à main levée s'il en est décidé ainsi) et à la majorité absolue, un membre délégué du conseil municipal.

Il est procédé à l'élection des représentants du **comité de gestion du centre socioculturel**, par vote à main levée et à la majorité absolue.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DESIGNE** le représentant suivant :

RIVET Georges

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 4 octobre 2022.

Pour extrait conforme, Marly, le 4 octobre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire
Thierry HORY



Accusé de réception en préfecture
057-215704479-20220929-87-2022-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022